



## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

### Séance du 21 décembre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

#### Administrateurs en exercice : 27

Présents : 17

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
Mme BELLEC	M. DOYER	Mme MARTINIANI	
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	
M. BOURRELY	Mme JEROME	M. MORENO	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD	Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme BERNARDINI	à	M. MORENO	M. GARCIN	à	M. CAVANNA

Absents/excusés : 6

Mme CANTAREL	Mme CHENET	Mme FORTIAS
Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

<b>DELIBERATION 23-77</b>  Personnel fonctionnaire Création de postes et mise à jour Tableau des effectifs	<b><u>N° 23-77 - PERSONNEL FONCTIONNAIRE – CREATION DES POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Les avancements de grade, promotions internes, et autres événements rythmant le déroulement de carrière des fonctionnaires de l'Office, sont chaque année l'occasion de mettre à jour le tableau des effectifs. La présente délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs, en tenant compte des avancements, des départs, des cas de mise en disponibilité, détachements, mais aussi en créant les emplois nécessaires aux besoins de l'Office et aux évolutions de carrières de l'année courante. Pour ce dernier cas, il est à noter que les nominations, qu'elles fassent suite à un avancement de grade, la réussite d'un examen ou concours, ou à l'inscription sur une liste d'aptitude, sont conditionnées par leur conformité aux lignes directrices de gestion, document
--	---

cadre rendu obligatoire par la Loi de transformation de la fonction Publique, adopté par le Centre de Gestion du Var pour ce qui concerne la promotion interne, et par THM pour ce qui concerne les avancements de grade.

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, après avis des instances représentatives du personnel, de procéder à la création des postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs.

En conséquence, après recensement des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, et en considération des avancements de grade à venir à la suite de l'examen des dossiers, il est demandé au conseil :

- de procéder à la création des postes suivants à compter du 15 décembre 2023 :

Filière	Cadre d'emplois territoriaux	Grades	Nombre de postes à créer
technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3

- d'approuver la mise à jour suivante des tableaux des effectifs tenant compte des modifications, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget de l'exercice :

Effectifs au 15/12/2023					
FILIERES/GRADES	TOTAL des postes	Postes pourvus	Postes vacants	création	suppression
<b>ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Hors Classe	1	0	1		
Directeur Territorial	1	1	0		
Attaché Principal	3	2	1		
Attaché	4	1	3		
Rédacteur Principal 1ère Classe	8	8	0		
Rédacteur Principal 2ème Classe	6	1	5		
Rédacteur	8	3	5		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	38	31	7		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	20	11	9		
Adjoint Administratif	2	1	1		
<b>SOCIALE</b>					
Assistant Socio-éducatif classe exceptionnelle	5	4	1		
<b>TECHNIQUE</b>					
Ingénieur en Chef Hors Classe	1	0	1		
Ingénieur Hors Classe	2	1	1		
Ingénieur Principal	2	0	2		
Ingénieur	1	1	0		
Technicien Principal 1ère Classe	5	5	0		
Technicien Principal 2ème Classe	1	0	1		
Technicien	4	2	2		
Agent de Maîtrise Principal	29	24	5	3	
Agent de Maîtrise	28	23	5		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	7	2	5		
Adjoint Technique Principal 2ème classe	14	6	8		
Adjoint Technique	3	1	2		
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>128</b>	<b>65</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

Le Comité Social et Economique a été saisi lors de sa séance du 07/11/2023 et a rendu un avis favorable.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

**Article 1**

**PROCEDE** aux créations de postes telles qu'indiquées ci-dessus à compter du 15 décembre 2023.

**Article 2**

**APPROUVE** la mise à jour ci-dessus du tableau des effectifs tenant compte des modifications, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget de l'exercice.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

